



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 123/20

Objet

Logement social public –
Octroi d'agréments et
subventions au titre des
aides à la pierre

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

Déléгатaire de compétence des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est décisionnaire pour délivrer, pour le compte de l'Etat, les agréments relatifs à la création de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Ces derniers permettent au bailleur social d'accéder à divers avantages sous forme de subventions d'Etat, d'abattement fiscal et de prêts bonifiés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les opérations figurant dans la programmation définitive 2020 sont les suivantes :

- 9 logements à Rochefort-sur-Nenon (3 PLAI et 6 PLUS), par l'OPH du Jura
- 6 logements à Dole, en cœur de ville, (2 PLAI et 4 PLUS), par Néolia
- 9 logements à Authume (2 PLAI, 4 PLUS et 3 PLS), par Néolia
- 9 logements à Choisey (4 PLAI et 5 PLUS), par Grand Dole Habitat
- 12 logements à Tavaux (12 PSLA), en accession sociale, par Néolia

Les logements financés en PLAI font l'objet d'une subvention d'Etat, dont le montant varie selon la localisation du projet, entre 5 573 € et 6 573 € par logement. Les crédits affectés à ces opérations sont aussi délégués à la Collectivité.

Pour la programmation 2020, le montant total de subventions d'Etat accordé s'élève à 69 303 €, répartis comme suit :

- 16 719 € pour l'opération de Rochefort-sur-Nenon au profit de l'OPH du Jura
- 13 146 € pour l'opération d'Authume au profit de Néolia
- 13 146 € pour l'opération de Dole au profit de Néolia
- 26 292 € pour l'opération de Choisey au profit de Grand Dole Habitat

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-12320-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Monsieur Mathieu BERTHAUD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** les agréments d'Etat correspondants à ces opérations, ainsi que les subventions s'y rattachant, pour un montant total de 69 303 €,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au paiement de ces subventions d'Etat, ainsi que les recettes équivalentes, aux exercices budgétaires correspondants à la livraison prévisionnelle de chaque opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Grand Dole Habitat
- OPH du Jura
- NEOLIA
- DDT - SAHEC

